



Paris, le 27/08/2021

N°2021-0401134 DGM/CIV

## A/S : ENVOI ET ACCUEIL DES VOLONTAIRES – 17<sup>E</sup> NOTE D'INFORMATION

Dans un contexte où la situation sanitaire des pays demeure imprévisible, des critères ont été définis afin d'accompagner la reprise des déploiements des volontaires à l'étranger par pays de destination, en prenant en compte les impératifs de sécurité sanitaire.

Depuis le 9 juin, la [stratégie de réouverture des frontières](#) établit une nouvelle classification de pays actualisée au 27 août (détails dans la note).

Pour les personnes non-vaccinées, le protocole habituel est toujours appliqué pour les volontaires de solidarité internationale (VSI) et les volontaires de service civique (VSC), sur la base de listes de pays fermés et ouverts aux envois, avec ou sans conditions de validation des missions. Ces listes sont définies par le Centre de crise et de soutien (CDCS), la DGM/CIV et les ambassades. Elles sont mises à jour tous les quinze jours pour les pays ouverts, et dès que nécessaire pour les pays fermés.

Pour les personnes non-vaccinées, notamment pour les pays dits « orange », dans le cadre du régime des motifs impérieux s'appliquant aux sorties du territoire français : **la mission de volontariat en envoi est considérée comme un motif impérieux. Elle est assimilée à un motif professionnel impérieux (mission indispensable à la poursuite d'une activité économique).**

Les volontaires devront se munir de l'attestation correspondant à leur situation (attestations différentes en fonction de chaque situation) : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>

### 1. Envoi de volontaires dans les pays de l'espace européen

Les pays de l'espace européen (Etats membres de l'Union Européenne ainsi qu'Andorre, l'Islande, le Liechtenstein, Monaco, la Norvège, Saint-Marin, la Suisse et le Vatican) sont considérés comme pays « verts », permettant le départ.

Les personnes qui souhaitent se rendre dans un pays « vert » doivent renseigner avant leur départ sur les conditions spécifiques d'entrée dans leur pays de destination (test supplémentaire préalable, quarantaine) qui peuvent s'appliquer.

### 2. Envoi de volontaires hors espace européen

La classification des pays « verts », « orange » et « rouge » ci-après rejoint la classification établie dans le cadre de la stratégie gouvernementale de réouverture des frontières et mise à jour régulièrement sur : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/deplacements>

## **A. Pays « verts »**

Au 19/08/2021, il s'agit de : l'Albanie, l'Arabie Saoudite, l'Australie, le Bahreïn, la Bosnie, Brunei, le Canada, la Corée du Sud, les États-Unis, Hong-Kong, Israël/territoires palestiniens, le Japon, la Jordanie, le Kosovo, le Liban, la Macédoine du Nord, le Monténégro, la Nouvelle-Zélande, la Serbie, Singapour, Taiwan, l'Ukraine, l'Union des Comores et Vanuatu.

**Les pays « verts » sont ouverts à l'envoi de volontaires.**

## **B. Pays « rouges »**

Au 19/08/2021, il s'agit de : Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Argentine, Bangladesh, Brésil, Colombie, Costa-Rica, Cuba, Géorgie, Iran, Indonésie, Maldives, Maroc, Mozambique, Namibie, Népal, Oman, Pakistan, République démocratique du Congo, Russie, Seychelles, Suriname, Turquie et Tunisie.

Dans ces pays, une circulation active du virus est observée avec une présence de variants préoccupants et la situation sanitaire locale reste inquiétante.

**Le déploiement de volontaires (vaccinés ou non-vaccinés) dans les pays « rouges » demeure dérogatoire.**

- Envoi des VSI : Pour qu'une dérogation soit accordée, les conditions suivantes doivent être remplies :
  - obligation de démontrer, au cas par cas, que le report de la mission du VSI est impossible : les associations souhaitant planifier une mission au titre de la dérogation justifient le déploiement auprès du MEAE, par l'intermédiaire du FONJEP, gestionnaire du dispositif ;
  - vérification par le FONJEP et le MEAE, avant le départ, des conditions d'accueil et de travail (documents transmis par l'association en même temps que la demande de dérogation) ;
  - information des VSI par les organisations d'envoi, lors des formations au départ, sur les conditions sanitaires du pays d'affectation et les précautions à prendre ;
  - généralisation du télétravail pour les activités qui peuvent être effectuées à distance ;
  - mise en place d'un suivi renforcé sur place et envoi de comptes rendus réguliers sur l'effectivité des mesures mises en place par les associations agréées et les structures d'accueil.

En cas de dégradation subite et forte de la situation d'un pays notamment du fait de variants, ou d'une nette amélioration de la situation, le ministère informera sans délai les associations concernées de la suspension ou de la reprise des affectations.

- Les VSI actuellement en mission dans un pays fermé sont autorisés à revenir en France pour congés et/ou besoins relatifs à leur mission. Les associations d'envoi sont invitées :
  - à prévoir avec le/la volontaire les deux rendez-vous de vaccination Covid en France, si le temps passé sur place le permet ;
  - à s'assurer que, pour son retour, le volontaire ne sera pas bloqué aux frontières par les autorités nationales.

### C. Pays « orange »

Les pays « orange » sont tous les pays n'étant pas inclus dans les listes des pays « verts » et « rouges ».

**Une validation préalable est nécessaire avant l'envoi de volontaires dans certains pays « orange » (voir tableau ci-dessous).**

En effet certaines ambassades ont estimé que cette reprise ne pouvait se faire sans une validation des missions avant le départ, concernant la situation sanitaire dans les différents territoires du pays concernés.

Attention, la qualification d'un pays comme « ouvert » ou « ouvert avec validation » dans le tableau ci-dessous **ne se substitue pas aux consignes sécuritaires** des ambassades et du CDCS ; il est donc demandé aux associations d'entrer en contact avec les ambassades concernées avant les départs de volontaires à ce sujet. Il est par ailleurs rappelé que les volontaires doivent s'enregistrer auprès du consulat.

De même, certains pays ont maintenu des conditions d'entrée restrictives, ou certains flux aériens n'ont pas repris sur la base d'un trafic normal. Le MEAE recommande aux associations d'envoyer une vigilance et une bonne anticipation des difficultés que pourraient rencontrer les volontaires pour accéder à leur terrain de mission.

Dans le cadre d'un confinement, les déplacements de volontaires sont considérés comme des déplacements professionnels, et donc admis dans les exceptions de déplacement hors Europe. Il est recommandé aux associations de fournir une attestation de déplacement « employeur » aux volontaires, ainsi qu'un document attestant de leur mission, pour se rendre à l'aéroport.

Pour les pays « ouverts » (en bleu clair), le déploiement de volontaires est possible sous réserve impérative que les volontaires disposent d'une assurance médicale couvrant le risque Covid, notamment les frais d'une éventuelle hospitalisation, et le retour anticipé (si la situation sanitaire venait à se détériorer dans le pays), ainsi **qu'un certificat médical assurant que le volontaire ne présente pas de vulnérabilité particulière à la Covid.**

Pour les pays « ouverts avec validation » (nécessitant une demande de validation en amont – en bleu foncé), **les demandes devront être adressées aux organisations en charge de la gestion du dispositif de volontariat concerné (Fonjep, Agence du service civique, Agence Erasmus + France Jeunesse et Sports,...).**

**Pour les pays « orange » qui ne figurent pas dans la liste ci-dessous (ni parmi les pays « ouverts », ni parmi les pays « ouverts avec validation »), les organisations en charge de la gestion du dispositif (Fonjep, Agence du service civique, agence Erasmus+, France Jeunesse et sports...) sont priées de s'adresser à la DGM/CIV.**

Les pays passés sur la liste des pays « verts » ou des pays « rouges » ont été retirés du tableau ci-dessous, sauf s'il était utile d'apporter des informations supplémentaires sur la situation dans le pays concerné.

Pays	Statut	Commentaires
Angola	Ouvert	Compte tenu de l'évolution sanitaire dégradée que connaît l'Angola actuellement (cas de paludisme aggravé, cas de dengue hémorragique, augmentation des cas de Covid-19 +) et des défaillances du système hospitalier, y compris dans la capitale, les organisations souhaitant déployer des V.S.I y compris à Luanda doivent impérativement s'assurer de la valeur ajoutée de ce déploiement par rapport aux risques sanitaires encourus. En cas de déploiement, il est impératif que les intéressés disposent d'une couverture médicale (volet rapatriement en particulier) de haut niveau et maintiennent un contact régulier avec l'ambassade.
Arménie	Ouvert	
Azerbaïdjan	Ouvert	Les conditions d'entrée et de séjour pour les ressortissants étrangers en Azerbaïdjan sont désormais conditionnées à la présentation d'un certificat vaccinal Anti-Covid-19. Ainsi tout VSI ou VSC doit désormais préalablement à son arrivée en Azerbaïdjan être vacciné. Par ailleurs lors de l'arrivée, la présentation d'un test PCR négatif de moins de 72h est également nécessaire. Attention aux consignes sécuritaires.
Bénin	Ouvert avec validation	Les centres de traitement au Bénin commencent à rencontrer des difficultés face à l'augmentation des hospitalisations. Le Bénin a conservé une continuité dans les mesures appliquées : le port du masque est obligatoire en tous lieux (y compris dans la rue et dans les voitures) ; les rassemblements sont limités à 50 personnes ; les voyageurs à destination ou en provenance du Bénin doivent respecter les protocoles sanitaires mis en place par le gouvernement. Conditions d'accueil des volontaires : 6 mois minimum de présence terrain et chaque organisation d'envoi ou d'accueil doit contacter France Volontaires Bénin pour présenter le protocole sanitaire (formation, prise en

		charge du volontaire sur place, aménagement des conditions de travail, mesures prises avec le partenaire, avec accord des 3 parties (structure d'accueil, d'envoi, volontaire)) <u>en amont</u> et prévenir de l'arrivée des volontaires. Lors de leur arrivée au Bénin, les volontaires doivent se rendre à l'espace volontariat et s'enregistrer sur Ariane et le registre des Français de l'étranger.
Bosnie-Herzégovine	Ouvert	
Burkina-Faso	Ouvert	Seulement à Ougadougou et Bobo Dioulasso
Burundi	Ouvert avec validation	Le contexte sanitaire reste très incertain ce qui justifie la nécessité de valider les missions en amont.
Cambodge	Ouvert	<b>Les conditions d'entrée sur le territoire demeurent très strictes</b> : toutes les informations sont disponibles sur le site de l'ambassade de France à Phnom Penh. Une quatorzaine stricte à l'hôtel, au frais des voyageurs, est imposée à l'arrivée sur le territoire. Les coûts s'élèvent généralement de 1500\$ à 2000\$. Les organisations doivent donc tenir compte de ces coûts supplémentaires et de l'impact qu'une telle quatorzaine peut avoir sur la santé mentale des volontaires et la bonne réalisation de leur mission. Il est également à noter que des mesures de confinement strictes s'appliquent aux personnes testées positives au Covid-19 et aux personnes cas contact. Enfin, la prise en charge des personnes malades du Covid-19 au Cambodge présente des défaillances.
Cameroun	Ouvert	Après un pic épidémique en mars et avril, l'évolution de la pandémie est de nouveau en phase de faible intensité au Cameroun.
Comores	Ouvert	
Congo-Brazzaville	Ouvert avec validation	Contexte sanitaire potentiellement évolutif.
Corée du Sud	Ouvert	
Côte d'Ivoire	Ouvert	

Djibouti	Ouvert	
Egypte	Ouvert	
Equateur	Ouvert	La situation sanitaire s'est stabilisée. La prudence reste de mise en raison de la possibilité de changement rapide de la situation épidémiologique.
Ethiopie	Ouvert avec validation	
Fidji	Ouvert	
Ghana	Ouvert	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contexte sécuritaire : les associations d'envois/accueil doivent rester vigilantes sur l'évolution des zones orange / rouge au nord et à l'est du pays ;</li> <li>Contexte sanitaire : une troisième vague épidémique est en cours (août 2021) n'empêchant cependant pas le déploiement de VSI. Il convient de respecter les protocoles sanitaires mis en place par les autorités ghanéennes en tous temps.</li> </ul>
Guatemala	Ouvert avec validation	<p>Fort dégradation de la situation épidémiologique au Guatemala depuis juin 2021 à prendre en compte, avec mesures restrictives décidées ponctuellement par les autorités. Infrastructures sanitaires précaires en dehors de la capitale. Avis du poste souhaité au cas par cas avant déploiement de VSI.</p> <p>Les volontaires doivent être informés qu'il n'existe aucune structure de santé / soins aux normes européennes, ni service d'urgence : <b>se reporter au site <u>des Conseils aux voyageurs</u></b>. Se signaler impérativement auprès de l'ambassade.</p>
Guinée Bissao	Ouvert	
Guinée Conakry	Ouvert	
Ile Salomon	Ouvert	
Jamaïque	Ouvert	
Kenya	Ouvert	La situation sanitaire au Kenya, comme presque partout en Afrique, reste fragile, avec une nouvelle vague en

		<p>cours due au variant delta, une saturation rapide des lits pour les unités de soins intensifs (et une faible capacité locale à traiter des cas graves de Covid) et un faible accès la vaccination.</p> <p>Le Kenya reste cependant facile d'accès pour nos volontaires : absence de restrictions kényanes aux voyages vers le pays ou dans le pays, même si la situation peut évoluer très vite en fonction de l'évolution de l'épidémie au Kenya et en France.</p> <p>Dans ce contexte, il est souhaitable que les VSI et volontaires du service civique se fassent obligatoirement vacciner en France avant d'envisager une mission ici, et qu'ils soient bien couverts par une assurance rapatriement sanitaire.</p> <p>Une partie significative de la carte du Kenya dans la fiche « conseils aux voyageurs » étant en zone rouge ou orange, il est impératif que l'organisation française encadrant un VSI/autres volontaires prenne contact avec l'ambassade (SCAC) avant le déploiement des volontaires afin de recueillir un avis sur la zone d'affectation des VSI et volontaires. Cette consultation permettra également à l'ambassade de partager les dernières informations sanitaires.</p>
Kirghizistan	Ouvert	
Laos	Ouvert avec validation	<p>Conditions pour venir au Laos :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le volontaire doit attester d'un parcours vaccinal</li> <li>- L'organisation employant le VSI doit être agréée au préalable par le PAM afin de pouvoir recourir aux vols spéciaux qu'il affrète, seuls à desservir le Laos en pratique.</li> <li>- Existence d'un MoU valide entre l'organisme d'accueil et le gouvernement laotien.</li> <li>- Assurance pour évacuation sanitaire (y compris Covid19).</li> </ul>
Libéria	Ouvert	

Libye	Ouvert	<p>Depuis plusieurs semaines, nous assistons à une nette diminution du nombre de cas Covid et du taux de positivité des tests (avec toutefois, un très faible nombre de tests, notamment en régions).</p> <p>Malgré cela, l'état d'urgence sanitaire est constamment reconduit depuis des mois et un couvre-feu appliqué de minuit à 4h00. Les autorités craignent, en particulier l'arrivée du variant Delta, déjà présent à la Réunion.</p> <p>Les restrictions de circulation entre les régions ont été levées. Cependant, l'espace aérien reste fermé aux vols internationaux (sauf pour les vols spéciaux : 2 vols / semaine via Air France). Si le trajet Tananarive / Paris reste possible, sous réserve du respect des règles sanitaires applicables en France pour les pays classés orange (comme c'est le cas de Madagascar), le trajet Paris / Tananarive est soumis à des restrictions : jauge de 50 à 100 personnes maximum, liste très limitative de passagers admis (diplomates, missionnaires de l'Etat, sportifs ayant participé à des compétitions internationales, personnes en relations avec des entreprises d'Etat). L'ambassade de France a pu négocier avec les autorités pour faire revenir de congés tous les agents. L'ambassade se propose de faire des notes verbales aux autorités malgaches afin d'autoriser la venue des VSI.</p> <p>Le Président de la république de Madagascar a annoncé la reprise des vols au début octobre 2021. En conséquence les départs en mission pour les volontaires à Madagascar apparaissent à ce stade difficile mais pas impossibles.</p>
Malawi	Ouvert	<p>Le suivi du Malawi a été transféré à l'ambassade à Pretoria, depuis le 01/10/2020.</p>
Mali	Ouvert	<p>Les missions sont toujours circonscrites à Bamako et soumises à validation de l'ambassade, sur la base d'un protocole de sécurité.</p>
Maurice	Reprise partielle pour les volontaires devant	<p>En raison des négociations en cours pour débloquer la</p>

	terminer leur mission	possibilité d'obtention de visas pour les volontaires Français, seules les missions interrompues pourront reprendre pour l'instant.
Mauritanie	Ouvert	Les missions sont possibles après validation de l'ambassade sur des critères sécuritaires et sanitaires. Concernant l'épidémie de COVID-19 le Mexique fonctionne avec un système de feu épidémiologique par Etat modifié tous les quinze jours. L'Etat de destination doit être en feu jaune depuis au moins 15 jours au moment du départ.
Moldavie	Ouvert	Mission circonscrites à Niamey, sur la base d'une validation de l'ambassade des protocoles de sécurité Le contexte épidémique du COVID-19 au Niger est actuellement faible et présente une situation stable
Niger	Ouvert	Il est recommandé d'être complètement vacciné avant de se rendre au Niger, en particulier pour ce qui concerne les volontaires, qui ont souvent moins de 55 ans, afin qu'ils aient recours aux vaccins recommandés en France pour leur tranche d'âge (seuls les vaccins Sinopharm et AstraZeneca, dont une importante proportion de COVIDSHIELD, sont disponibles au Niger)  Obligation pour les associations d'informer l'ambassade de la venue des VSI.
Nigeria	Ouvert	Les associations doivent rester vigilantes concernant le zonage sécuritaire.
Ouganda	Ouvert	
Paraguay	Ouvert	Obligation que les volontaires se signalent à l'ambassade : chancellerie.assomption-amba@diplomatie.gouv.fr
Porto Rico	Ouvert	

Qatar	Ouvert	
République Dominicaine	Ouvert	
Rodrigues	Ouvert	
Rwanda	Ouvert	Une quarantaine de 24h, dans l'attente des résultats de tests PCR effectués à l'aéroport est obligatoire. Un couvre-feu est actuellement en vigueur de 20h à 4h. Les déplacements sont possibles dans le cadre du respect strict des mesures de prévention.
Saint-Vincent	Ouvert	
Saint-Kitts et Nevis	Ouvert	
Sao Tome	Ouvert	
Sénégal	Ouvert	
Sierra-Leone	Ouvert	
Tanzanie	Ouvert	
Tchad	Ouvert	
Thaïlande	Ouvert avec validation	Conditions d'entrée très complexes : la fiche Conseils aux voyageurs a été mise à jour. Conditions de circulation à l'intérieur du pays très complexes.
Togo	Ouvert	- Ouvert pour toutes les zones jaunes - <b>Les associations devront impérativement informer en amont le poste</b> pour toute mission en zone jaune à proximité de la zone orange/rouge, ainsi que dans la région des Savanes Au niveau du Togo, excepté la région des savanes, Dapaong et Cinkassé, aucune autre région n'est soumise à des restrictions de déploiement des VSI et VSC.
Tonga	Ouvert	
Trinité et Tobago	Ouvert avec validation	Une validation des missions en amont est nécessaire

**Conditions d'entrée très complexes :**

L'envoi de VxSI au Vietnam n'est **pas recommandé** jusqu'à nouvel ordre pour les motifs suivants :

- Même si le pays n'est pas officiellement fermé aux voyageurs internationaux, dans la pratique il est très difficile de se rendre au Vietnam actuellement ;
- La situation s'est dégradée sur place, suite à une vague épidémique très forte qui dure depuis le mois d'avril et qui touche principalement le Sud du pays (la principale ville Ho Chi Minh Ville est actuellement sous un confinement très strict depuis 2 mois : impossibilité de sortir de chez soi et donc de travailler autrement qu'à distance). La capitale Hanoi, au Nord du pays, est également confinée et le sera encore en septembre sans perspective claire de dé-confinement. Certaines villes du Centre comme Danang ne sont plus accessibles, les autorités bloquant le passage pour limiter les risques de contamination intra-communautaire ;
- Même pour une personne vaccinée munie d'un passe sanitaire en bonne et due forme, une quarantaine de 14 à 21 jours à laquelle s'ajoutent 7 jours d'isolement à domicile ou dans un second bâtiment restent obligatoires. Le dispositif prévu de quarantaine allégé (7 jours) pour les voyageurs vaccinés (deux doses) n'est pour le moment toujours pas appliqué aux étrangers ;
- Des coûts financiers supplémentaires sont donc à prévoir pour les structures d'accueil ou les volontaires eux-mêmes (quarantaine imposée

Vietnam

Ouvert

		<p>dans un hôtel, entre 1 500 et 2 000 Euros) outre le prix du billet, plus cher, avec un nombre de vols très réduits ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les structures d'accueil doivent être en mesure de prendre en charge des procédures administratives lourdes pour l'octroi au VSI du statut d'expert : diplôme, preuve de l'expérience pertinente préalable... Les VSI ne pouvant être autorisés à rentrer sur le territoire qu'au titre "d'experts" ou de "travailleurs qualifiés" au vu des restrictions (outre ces deux cas de figure, le pays n'est toujours ouvert qu'aux diplomates, chefs d'entreprises, et étudiants étrangers) ;</li> <li>• La politique d'immigration vietnamienne s'est durcie depuis le début de la 4e vague : les renouvellements de titres de séjour sont encore plus difficiles à obtenir - les autorités vietnamiennes exigent pour la plupart des documents une traduction authentifiée par un notaire. De fait, certains volontaires ont été obligés de repartir, faute d'exemption de permis de travail ou de permis de travail (pour les travailleurs de court séjour) produit à temps par la structure d'accueil.</li> </ul>
Zambie	Ouvert avec validation	
Zimbabwe	Ouvert	Les associations devront signaler en amont leurs missions à l'ambassade.

### 3/ Accueil de volontaires en France

Trois réglementations différentes se cumulent :

- 1/ Le régime de circulation :

a/ en provenance d'un pays « vert » : l'accueil de volontaires en France est possible.

b/ en provenance d'un pays « orange » ou « rouge » :

Les volontaires pouvant attester d'un parcours vaccinal complet (avec un vaccin reconnu par les autorités françaises) peuvent venir en France. Ils ne sont pas soumis au régime des motifs impérieux pour entrer sur le territoire français.

Les volontaires ne pouvant attester d'un parcours vaccinal complet sont soumis au régime des motifs impérieux. Or, le volontariat ne fait pas partie des motifs impérieux, en ce qui concerne l'entrée sur le territoire français.

Toutefois, à la suite d'une démarche concertée avec les membres de France Volontaires et l'Agence du service civique, les volontaires internationaux engagés dans le cadre de la réciprocité dans un Service Civique ou dans le Corps européen de solidarité en France peuvent présenter une demande de laissez-passer exceptionnel. Une procédure a été mise en place pour ce faire :

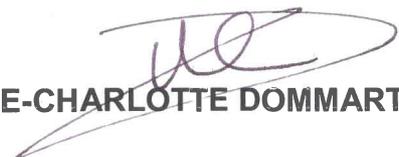
- Toute organisation d'accueil de volontaires de réciprocité doit envoyer à l'adresse [reciprocite.procedure@france-volontaires.org](mailto:reciprocite.procedure@france-volontaires.org) le plus en amont possible du début de la mission du volontaire concerné plusieurs documents (cf. courrier envoyé aux organisations concernées). France Volontaires assurera la consolidation des données transmises et enverra tous les 15 jours le tableau complété et les documents signés au ministère de l'Intérieur. Seul le ministère de l'Intérieur est habilité pour communiquer avec les services en charge de l'examen des demandes dans les pays d'origine des volontaires : aucun document ne doit donc être transmis directement aux consulats.
- L'envoi d'une demande à France Volontaires ne saurait naturellement préjuger des décisions prises par les autorités compétentes dans le traitement de la demande. Si le ministère de l'Intérieur accorde un avis favorable à l'octroi du laissez-passer pour le volontaire, ce dernier pourra alors déposer sa demande de visa auprès du consulat.

Les équipes de France Volontaires se tiennent à la disposition des organismes concernés pour toute précision utile à la mise en œuvre de cette procédure, à l'adresse [reciprocite.procedure@france-volontaires.org](mailto:reciprocite.procedure@france-volontaires.org).

- 2/ Les mesures de contrôle sanitaire : tests exigés à l'embarquement et/ou à l'arrivée, mesures de quarantaine, etc. Ces mesures sont différentes en fonction du pays d'origine du voyageur et peuvent conditionner le départ du volontaire vers la France (test PCR exigé négatif même si le volontaire est vacciné). **Ces mesures sont résumées dans la stratégie de réouverture des frontières et détaillées sur le site internet du ministère de l'Intérieur : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>**
- 3/ Les règles habituelles régissant le droit au séjour : tous les voyageurs étrangers doivent présenter à la frontière un passeport en cours de validité accompagné des documents requis

selon leur projet de séjour. La délivrance des visas aux volontaires par les consulats est possible, elle continue à se réaliser en fonction des capacités de chaque consulat, au regard des conditions sanitaires locales (cf. point 1b/ concernant la procédure à suivre).

**Pour toute question, les associations pourront contacter les équipes de la DGM-CIV :**  
Claire Chane-Ching : [claire.chane-ching@diplomatie.gouv.fr](mailto:claire.chane-ching@diplomatie.gouv.fr) et Robin Michel :  
[robin.michel@diplomatie.gouv.fr](mailto:robin.michel@diplomatie.gouv.fr).



**ANNE-CHARLOTTE DOMMARTIN**